



Conseil économique et social

Distr. générale
23 janvier 2015

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de statistique

Quatrième session

Bangkok, 25-27 mars 2015

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire *

**Initiatives régionales : statistiques de la réduction
des risques de catastrophe**

Résultats de la première réunion du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes

Note du secrétariat **

Résumé

En application de la résolution 70/2 de la Commission, le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique a été établi pour travailler à l'élaboration d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes.

Le présent rapport informe le Comité des progrès accomplis par le Groupe d'experts depuis sa création, et présente une synthèse de ses premières discussions relatives au contenu de ses travaux et aux problématiques statistiques qui y sont liées, ainsi que des décisions prises en conséquence quant à ses activités futures.

Le Comité est invité à prendre note des progrès du Groupe d'experts et à donner des orientations sur la poursuite de ses activités en vue de l'élaboration d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes.

* E/ESCAP/CST(4)/L.1.

** La soumission tardive du présent document est due à la nécessité d'y faire figurer les questions soulevées lors des débats les plus récents sur le programme de développement pour l'après-2015, en particulier les recommandations du Groupe d'experts sur les statistiques et les données pour le programme de développement pour l'après-2015, et celles du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, institué par le Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/2, la Commission a décidé d'établir un groupe d'experts, composé de statisticiens et de spécialistes de la réduction des risques de catastrophe, chargé d'établir un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes, à soumettre à la Commission pour approbation. Elle a décidé également que le groupe d'experts ferait rapport sur l'état d'avancement de ses travaux au Comité de statistique en 2014 et au Comité de la réduction des risques de catastrophe en 2015.

2. La décision de la Commission était motivée par l'importance de disposer de données ventilées concernant les catastrophes pour permettre une évaluation globale des effets socioéconomiques des catastrophes et renforcer l'élaboration des politiques en se fondant sur des données factuelles à tous les niveaux aux fins de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques. La Commission a examiné la recommandation formulée par le Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa troisième session¹ et consistant à demander au secrétariat de s'efforcer de surveiller de plus près la résilience des États membres face aux catastrophes, notamment en établissant un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes en étroite coordination avec le Comité de statistique.

3. En conséquence, la CESAP a constitué le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique sur la base des candidatures présentées par les États membres. Ce Groupe d'experts se compose de statisticiens et d'experts de la gestion des catastrophes provenant de 14 pays d'Asie et du Pacifique, ainsi que d'autres experts et représentants à titre individuel venant d'organismes internationaux. Il est appuyé conjointement par la Division de statistique et par la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe du secrétariat de la CESAP, et par le Centre régional du Programme des Nations Unies pour le développement à Bangkok. Le secrétariat apporte un appui au Groupe d'experts en facilitant la tenue de réunions en ligne et en personne, et en élaborant de la documentation technique sur les normes statistiques existantes et les pratiques communes en matière de statistiques relatives aux catastrophes, lesquelles sont examinées par le Groupe d'experts.

4. Le Groupe d'experts a tenu sa première réunion à Sendai (Japon), du 27 au 29 octobre 2014, à l'occasion de laquelle il a débattu des premières propositions relatives au contenu de ses activités et des problèmes statistiques liées à l'établissement d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes. D'autres débats seront nécessaires pour que le Groupe d'experts puisse élaborer des recommandations complètes en réponse à la demande de la

¹ Voir E/ESCAP/70/14.

Commission. On trouvera dans la suite du document le rapport de synthèse de la première réunion du Groupe d'experts.

II. Rapport de synthèse de la première réunion du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique

5. La première réunion du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique a été organisée conjointement par le secrétariat et l'Université de Tohoku, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ses objectifs étaient les suivants : a) décider du contenu de l'ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes; b) examiner les principes et les critères permettant de définir et de classer les catastrophes et les incidences humaines et socio-économiques qui y sont associées; et c) élaborer un plan de travail pour le Groupe d'experts.

6. Les participants à la réunion étaient des membres du Groupe d'experts, des experts d'institutions régionales et internationales, des chercheurs de l'Université de Tohoku (Japon). Les participants ci-après ont été élus président et vice-présidents du Groupe d'experts:

a) Présidente: Mme Hae Ryun Kim, Directrice adjointe, Division de la planification des recherches de l'institut de recherche statistique du Bureau de statistique de la République de Corée (République de Corée);

b) Vice-président: M. Agus Wibowo, chef de la Division des données à l'Agence nationale de gestion des catastrophes (Indonésie);

c) Vice-président/Rapporteur: M. Yuichi Ono, Directeur adjoint et professeur à l'institut international de recherche en sciences des catastrophes de l'Université de Tohoku (Sendai, Japon).

A. Contenu d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes

7. En ce qui concerne le contenu de l'ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes, le Groupe d'experts:

a) a confirmé qu'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes, assorti de définitions et de classifications communément admises et de directives concernant la collecte et la diffusion des données permettrait: a) d'aider les États membres à améliorer la communication d'information sur les catastrophes, notamment quant à leur enregistrement et à leurs incidences, aux niveaux local et national; b) de faciliter l'échange d'information sur les risques s'effectuant, pendant et entre les différents stades de la gestion des risques de catastrophe, entre les administrations nationales et locales, et entre les ministères techniques; et c) de guider l'élaboration des politiques et programmes sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe aux niveaux national, régional et international;

b) a reconnu que les autorités gouvernementales locales et nationales prennent des décisions en réponse à diverses questions et difficultés, à différents stades de la gestion des risques de catastrophe, et que ces décisions doivent être fondées sur des informations exhaustives sur les dangers, la vulnérabilité et l'exposition. Il a par ailleurs reconnu que l'absence d'accord sur les définitions et les classifications, mais aussi l'insuffisance des capacités aux niveaux national et local constituent une difficulté majeure pour de nombreux pays de la région Asie-Pacifique lorsqu'il s'agit de collecter, de compiler et de comparer ne serait-ce que les données statistiques les plus élémentaires sur le nombre de catastrophes survenues et leurs incidences dans les pays et au-delà des frontières nationales;

c) a apprécié les mesures que prenait actuellement le PNUD en qualité de chef de file pour appuyer la création de liens solides entre la réduction des risques de catastrophe et les autres grandes questions de développement, notamment la réduction de la pauvreté, dans le cadre des délibérations sur les objectifs, cibles et indicateurs de développement durable, et a reconnu qu'il importait que les activités dans le domaine des statistiques relatives aux catastrophes cadrent avec ce processus;

d) a pris note du processus de mise au point de cibles et objectifs mondiaux relatifs à un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, mené avec le concours du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR), et est convenu de prendre en compte les résultats de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, devant se tenir à Sendai (Japon), du 14 au 18 mars 2015, dans l'élaboration d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique;

e) a souligné l'importance de contribuer à l'action du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes en ce qui concerne la mise en place d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, au moyen de la création d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes pour la région Asie-Pacifique, qui permettrait d'améliorer le suivi des progrès dans ce domaine;

f) a examiné la valeur ajoutée d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes, qui fournirait aux États membres un point de référence pour établir une série de statistiques de base, qui serviraient de fondement pour mesurer les indicateurs associés aux objectifs et cibles mentionnés ci-dessus, de manière systématique et cohérente;

g) a fait valoir que ses travaux devraient initialement être axés sur les statistiques relatives à l'apparition des catastrophes, les autres statistiques importantes dans ce domaine étant prises en compte à un stade ultérieur. Il a également souligné qu'il fallait, dans la mesure du possible, que ses travaux soient en harmonie avec le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques;

h) est convenu que la mise au point d'un ensemble de base de statistiques relatives aux catastrophes devrait être guidée par les priorités politiques nationales, et qu'il devrait être tenu compte des cadres régionaux et internationaux, et tout particulièrement des objectifs et cibles du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. Il est convenu par ailleurs que l'ensemble de base de statistiques relatives aux catastrophes devait avant tout et à titre prioritaire, refléter a) le nombre de catastrophes survenues; et b) leurs incidences directes et immédiates.

B. Principes et critères de définition et de classification des catastrophes et de leurs incidences

8. S'agissant des principes et critères pour définir et classifier les catastrophes et leurs incidences, le Groupe d'experts:

a) a reconnu les efforts déployés par les organisations à l'échelle nationale, régionale et mondiale dans la collecte de statistiques sur les catastrophes aux fins d'intervention en cas de catastrophe, de réduction des risques et, plus largement, de développement, et a reconnu que les pays avaient des pratiques différentes en matière de collecte, de gestion et de diffusion des données sur les catastrophes. À cet égard, il a noté l'expérience accumulée par le PNUD dans 57 pays en matière d'appui à la gestion de bases de données nationales relatives aux pertes et dégâts dus aux catastrophes, et a souligné que les efforts de mise en place d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes pour l'Asie et le Pacifique devraient s'appuyer sur les pratiques et expériences nationales;

b) a passé en revue les définitions des catastrophes et les initiatives et études dans ce domaine, en tant que points de départ stratégiques pour l'élaboration d'une classification régionale;

c) a identifié les principales caractéristiques des catastrophes, notamment le nombre de morts, le nombre de sinistrés et les déclarations de catastrophes faites par les pouvoirs publics aux niveaux national et, selon le cas, local, pour les étudier en détail et élaborer une définition appropriée et opérationnelle en vue de l'ensemble de base de statistiques relatives aux catastrophes;

d) a décidé de compléter les données existantes en recueillant davantage d'informations sur les pratiques des pays en matière de définition, de classification, de collecte et de notification des données sur les catastrophes, pour englober le plus large éventail possible de catastrophes pouvant survenir en Asie et dans le Pacifique dans un ensemble régional de statistiques de base relatives aux catastrophes;

e) a étudié les récentes évolutions en matière d'enregistrement et de comptabilisation des pertes et dégâts, telles qu'institutionnalisées dans les pays, et a conclu qu'elles constituaient la première ressource à étudier et exploiter en vue de l'élaboration de

normes statistiques relatives aux conséquences immédiates des catastrophes;

f) a noté la nécessité de mettre au point également un tableau récapitulant les caractéristiques des divers types de catastrophes afin de disposer de mesures faciles à utiliser;

g) a noté en outre que les documents d'orientation pour la production d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes qui seront mis au point devront être suffisamment souples pour rendre possible l'utilisation d'une large gamme d'outils liés aux mécanismes formels et non formels de production d'information;

h) a décidé d'examiner les ressources disponibles pour déterminer si elles sont adaptées au contexte Asie-Pacifique et de poursuivre les discussions concernant les statistiques relatives aux conséquences directes et immédiates des catastrophes, tout particulièrement en ce qui concerne : a) le bilan humain pour ce qui est des « populations touchées », à savoir nombre de morts, nombre de blessés, et nombre de personnes disparues ou déplacées, ces données devant être ventilées par âge et par sexe; et b) l'impact sur les moyens de subsistance : infrastructure, logement, installations et services essentiels, facteurs de production et méthodes d'évaluation appropriées.

C. Plan de travail du Groupe d'experts

9. Le Groupe d'experts prévoit de donner suite aux recommandations issues de sa première réunion dans le cadre d'un examen et d'un débat en ligne lors desquels il examinera un projet d'ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes.

10. Le Groupe d'experts a pris note de plusieurs manifestations qui pourraient lui permettre d'obtenir diverses contributions ou de faire connaître ses travaux.

Tableau

Manifestations pouvant permettre de faire connaître les travaux du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes

| Lieu et date | Manifestation/activité | Objet/résultats attendus | Observations |
|-----------------------------------|---|--|---|
| Bangkok, 9–10 décembre 2014 | Présentation des premières conclusions du Groupe d'experts lors d'une réunion d'experts sur les statistiques et les données nécessaires au programme de développement pour l'après-2015 | Contributions et orientations destinées à créer des synergies avec des activités liées à d'autres domaines de la statistique | Présentation faite par le Président du Groupe d'experts |
| Sendai (Japon) 14–18 mars 2015 | Deuxième réunion du Groupe d'experts, | Reconnaissance par les dirigeants mondiaux de | Le projet d'ensemble de |

| Lieu et date | Manifestation/activité | Objet/résultats attendus | Observations |
|-----------------------------|--|--|---|
| Bangkok, 25–27 mars 2015 | organisée en marge de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe | l'action de la région Asie-pacifique en faveur de la réduction des risques de catastrophe et consistant à mettre au point un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes. Examen par le Groupe d'experts d'un avant-projet d'ensemble de statistiques de base sur les catastrophes | statistiques de base sur les catastrophes sera consulté via une plate-forme en ligne. La réunion du Groupe d'experts apportera aussi sa contribution au dialogue multipartite sur l'utilisation de la science et de la technologie au service de la prise de décisions en matière de réduction des risques de catastrophe |
| Bangkok, Mai 2015 | Rapport au Comité de statistique de la CESAP | Contributions et orientations du Comité de statistique de la CESAP, concernant en particulier l'élaboration d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes | Rapport du Comité de statistique |
| Bangkok, Septembre 2015 | Rapport à la CESAP à sa soixante et onzième session | Recommandations intermédiaires de la Commission sur les travaux futurs du Groupe d'experts | Présentation plus développée comprenant un projet de lignes directrices pour la mise en œuvre |
| Bangkok, Mai 2016 | Rapport au Comité de la réduction des risques de catastrophe de la CESAP | Adoption par la CESAP de l'ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes | |

11. Les mesures de suivi devant être prises avant la deuxième réunion du Groupe d'experts, qui se tiendra à Sendai (Japon), en mars 2015, sont énoncées ci-après :

- a) Établissement du rapport de la réunion du Groupe d'experts;
- b) Présentation des travaux du Groupe d'experts lors d'une réunion d'experts sur les statistiques et les données dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 (décembre 2014);
- c) Bilan des pratiques des pays pour compléter les informations déjà disponibles sur l'éventail et le type de statistiques collectées, les définitions et classifications utilisées, ainsi que sur la collecte et la communication des données;
- d) Mise au point d'un projet d'ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes, pour examen et débat par le Groupe d'experts.

III. Questions à examiner

12. Le Comité est invité à prendre note des progrès réalisés par le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes comme suite à la résolution 70/2 de la Commission, et à fournir des orientations quant aux activités à mettre en œuvre en vue de l'établissement d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes.
